



Bureau du Conseil privé

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/65-2000

ISBN 0-660-61376-X



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Bureau du Conseil privé

Rapport de rendement

**Pour la
période se terminant le
31 mars 2000**

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

Table des matières

I	MESSAGE DU PREMIER MINISTRE	1
II	RENDEMENT DU MINISTÈRE	3
A.	Contexte sociétal	3
B.	Résultats en matière de rendement	4
C.	Réalisations en matière de rendement	5
	Faire avancer les priorités politiques du gouvernement	6
	1. <i>Un Canada fort et uni</i>	6
	2. <i>Les enfants et les jeunes</i>	7
	3. <i>Une économie dynamique</i>	7
	4. <i>La santé et les soins de qualité</i>	8
	5. <i>La qualité de l'environnement</i>	8
	6. <i>Des collectivités plus fortes</i>	8
	7. <i>Relations avec les peuples autochtones du Canada</i>	9
	8. <i>La place du Canada dans le monde</i>	10
	Soutien du programme du gouvernement au Parlement	11
	Traitement des autres grandes priorités	11
	Renforcement du programme de gestion et renouvellement de la fonction publique	14
	Soutien des commissions d'enquête et des groupes de travail	16
III	GROUPEMENT DES RAPPORTS	19
IV	RENDEMENT FINANCIER	21
A.	Aperçu du rendement financier	21
B.	Tableaux financiers récapitulatifs	22
	Tableau financier 1 – Sommaire des crédits approuvés	22
	Tableau financier 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité	23
	Tableau financier 3 – Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	24
	Tableau financier 7 – Recettes non disponibles par secteur d'activité ..	25
	Tableau financier 9 – Paiements de transfert	26
V	APERÇU DU MINISTÈRE	27
A.	Mandat, mission et vision	27
B.	Organisation du Ministère	29
VI	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	35
A.	Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web	35
B.	Lois appliquées et règlements connexes	36
C.	Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels	37

Le Canada est une nation bâtie sur la persévérance, les rêves et l'apport des générations successives. Ensemble, nous avons réussi à créer un pays caractérisé par la diversité, la tolérance, la générosité et la solidarité, un pays dont les citoyens jouissent de la meilleure qualité de vie au monde.

Cette réussite, les Canadiens y sont parvenus en adoptant une attitude équilibrée qui prône la liberté et la prospérité économique individuelles, tout en partageant les risques et les profits. Il leur a fallu pour cela prendre conscience de la force que constituent la diversité et la présence de cultures diverses, et des avantages d'un partenariat entre les citoyens et leurs gouvernements.

Au seuil du nouveau millénaire, les Canadiens partagent une cause commune, nationale : continuer à faire grandir un pays dynamique, prospère, sachant saisir toutes les possibilités qu'offrent la société et l'économie nouvelles basées sur le savoir. Dans notre marche en avant, nous devons continuer à faire en sorte que ces possibilités soient accessibles à tous et que personne ne soit abandonné en route. Les gouvernements, les collectivités locales, les entreprises et les simples citoyens ont tous des rôles essentiels à jouer dans la poursuite du succès du Canada au XXI^e siècle.

Cette année, je compte sur la fonction publique du Canada, et sur le Bureau du Conseil privé en particulier, pour m'aider à mettre en place les priorités que s'est fixé le gouvernement et à maintenir les importants programmes et services auxquels tiennent les Canadiens.

Je suis heureux de présenter le *Rapport de rendement 1999-2000* du Bureau du Conseil privé. Ce document montre ce qu'il est advenu des engagements prioritaires énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 1999-2000*.

II RENDEMENT DU MINISTÈRE

A. Contexte sociétal

Le Bureau du Conseil privé a la double fonction de secrétariat du Cabinet et de ministère chargé d'offrir au Premier ministre des conseils professionnels et non partisans sur un large éventail d'enjeux d'orientation, de gestion et de fonctionnement. À ce titre, le Bureau du Conseil privé doit se tenir à l'écoute des priorités des Canadiens et tenir compte dans ses conseils stratégiques des intérêts de ces derniers et de ceux du Canada.

Dans l'exercice de son mandat, le Bureau du Conseil privé doit tabler sur la collaboration et la coopération : il doit faire comprendre aux ministères et organismes fédéraux les priorités du gouvernement et leur indiquer comment promouvoir le programme politique du gouvernement.

Le Bureau du Conseil privé évolue dans un milieu dynamique à multiples niveaux où il doit concilier des points de vue différents et, parfois, opposés. Il est crucial qu'il agisse avec sensibilité et justesse. En outre, il travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, doit tenir compte des enjeux régionaux et se tenir à la fine pointe de l'actualité internationale et de ses répercussions sur le pays.

Au seuil de XXI^e siècle, les défis qui attendent le Bureau du Conseil privé tiennent aux changements socioéconomiques profonds que connaît le Canada et qui sont imputables à la mondialisation de l'économie, elle-même caractérisée par la technologie et l'information. Ces changements sont porteurs à la fois de défis énormes et d'innombrables possibilités de croissance et de progrès, et le succès repose sur une fonction publique de grande qualité capable de travailler dans une économie du savoir.

Entre autres choses, l'avenir exigera de plus en plus d'excellence en matière de politiques, de l'administration et des services du gouvernement. En même temps, l'exigence d'une orientation générale de grande qualité et de services publics mieux adaptés exigera des mécanismes plus raffinés pour faire participer les citoyens et la société civile au processus gouvernemental. Pour remettre les gouvernements en rapport étroit avec les citoyens, il est essentiel que les premiers fassent preuve d'une plus grande transparence et rendent des comptes sur leur façon de fonctionner.

B. Résultats en matière de rendement

Tableau des principaux engagements en matière de résultats Bureau du Conseil privé (BCP)	
pour fournir aux Canadiens :	sera démontré par les actions suivantes :
un bon gouvernement en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet	<ul style="list-style-type: none">• conseiller et assister le Premier ministre et les ministres de son portefeuille, c'est-à-dire le vice-premier ministre, le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader du gouvernement au Sénat;• assurer l'efficacité du processus décisionnel du Cabinet conformément aux principes du gouvernement responsable et aux directives du Premier ministre;• coordonner les grandes politiques au niveau interministériel afin de s'assurer de leur conformité avec les priorités gouvernementales;• assurer le leadership et coordonner au niveau interministériel les initiatives de réforme de la fonction publique afin d'appuyer les priorités gouvernementales;• traiter avec efficacité le volume de correspondance reçu des Canadiens par le Premier ministre.

C. Réalisations en matière de rendement

La présente section porte sur les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et priorités (1999-2000)*. De façon générale, le programme vise à aider le gouvernement à respecter ses priorités ainsi qu'à se doter de plans et à se fixer des objectifs pour l'avenir. Il joue également un rôle important pour ce qui est d'aider la fonction publique du Canada à demeurer une institution dynamique et efficace.

Le tableau ci-dessous fournit un résumé des renseignements financiers concernant le programme. Les trois chiffres qu'il contient correspondent :

- au plan au début de l'année (**Dépenses prévues**);
- aux dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement pour le Bureau du Conseil privé, afin de tenir compte de l'évolution des priorités et des imprévus (**Autorisations totales**);
- aux dépenses réelles (**1999-2000**).

Bureau du Conseil privé	
Dépenses prévues	81 602 860 \$
Autorisations totales	90 955 471 \$
Dépenses réelles en 1999-2000	89 234 702 \$

Le BCP a entrepris l'année avec des autorisations de 81,6 millions \$. Un budget supplémentaire et des rajustements de 9,4 millions \$ ont été approuvés au cours de l'exercice financier, faisant ainsi passer les autorisations totales à 91 millions \$. En 1999-2000, le BCP a dépensé 89,2 millions \$, reportant une somme de 1,8 million \$ en raison, principalement, de frais d'opération et de contributions moins élevés que prévu.

Le Bureau du Conseil privé (BCP) joue un double rôle au sein du gouvernement du Canada.

En tant que ministère du Premier ministre, il collabore avec tous les autres ministères fédéraux afin de fournir conseils, renseignements et services au Premier ministre en sa qualité de chef du gouvernement, et aux autres ministres liés au Programme du Conseil privé.

À titre d'organisme central, le BCP s'occupe à divers degrés de dossiers intéressant l'ensemble de l'administration fédérale. Il joue à l'occasion un rôle de premier plan à l'égard des questions, projets et priorités qui lui sont présentés, et en assure l'encadrement, la coordination et le suivi. À d'autres moments, il peut agir à titre de participant et collaborer avec les autres ministères afin de les aider à effectuer leur travail.

Ces rôles de leader et de participant marquent toutes les activités du BCP. Cela dit, toutes les initiatives du BCP concourent au mandat qui lui a été confié de conseiller et d'assister, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.

Tout au long de l'année 1999-2000, le Bureau du Conseil privé a aidé le Premier ministre et le Cabinet à assurer l'efficacité du processus décisionnel central, en leur donnant des conseils sur un large éventail d'enjeux touchant la société, l'économie, les finances, la sécurité nationale, la politique étrangère et la défense, et en coordonnant la documentation relative aux réunions du Cabinet et de ses comités. Ce faisant, le BCP a contribué à fixer le choix des priorités de 1999, processus dans lequel les ministres ont travaillé (au sein de leurs comités du Cabinet) pour préparer à l'intention du Premier ministre des avis sur les grandes priorités et les orientations à donner au gouvernement.

Faire avancer les priorités politiques du gouvernement

Plus précisément, en 1999-2000, le BCP a collaboré avec les ministères et les organismes à réaliser les grands engagements pris dans le discours du Trône de 1999. Ceux-ci se ramenaient à huit priorités applicables à l'ensemble du gouvernement.

1. Un Canada fort et uni

Le BCP donne constamment son avis sur la conduite de la fédération et la promotion de l'unité nationale.

À la suite de l'avis de la Cour suprême du Canada sur le Renvoi sur la sécession, le BCP a élaboré et évalué diverses options afin qu'advenant un prochain référendum sur la sécession, l'intégrité du Canada ne soit pas menacée par un manque de clarté. Le BCP a participé à la rédaction du projet de loi C-20, (loi sur la clarté). Cette loi dresse un cadre permettant à la Chambre des communes de déterminer si la question d'un référendum exprime clairement la volonté de se séparer d'une majorité claire de la population d'une province.

Le BCP a créé et présidé un comité interministériel de sous-ministres et sous-ministres adjoints qui a travaillé à mettre en œuvre l'Entente-cadre sur l'union sociale signée par les premiers ministres en février 1999. Ce comité a assuré l'orientation stratégique et a coordonné les efforts du gouvernement pour appliquer l'Entente, y compris les engagements relatifs à la mobilité des Canadiens, à une plus grande responsabilité envers les citoyens et à une collaboration plus étroite entre les gouvernements pour améliorer les programmes sociaux.

Le BCP a également pour fonction d'aider le gouvernement et ses divers partenaires membres de la société canadienne à reconnaître pleinement la diversité inhérente à la fédération. À ce titre, il a collaboré avec d'autres organismes centraux et ministères à garantir que les politiques et programmes envisagés par le gouvernement, y compris ceux qu'il élabore avec les autres gouvernements, tiennent compte des besoins particuliers des diverses régions et des minorités du pays.

En 1999-2000, le BCP a conseillé le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales à propos du dépôt du projet de loi S-22, qui porte sur l'harmonisation du droit fédéral avec le droit civil du Québec.

Le BCP a contribué à la création du Forum international des fédérations, un organisme non gouvernemental consacré à l'échange de recherches et d'informations sur les défis auxquels sont confrontées les fédérations, qu'elles soient établies de longue date ou nouvelles. Le Forum a été officiellement lancé à la Conférence internationale sur le fédéralisme, qui a eu lieu au Mont-Tremblant (Québec) en octobre 1999.

2. Les enfants et les jeunes

Le BCP maintient son appui au travail que mène le gouvernement, de concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, en vue d'améliorer le bien-être des enfants. L'an dernier, il a collaboré avec d'autres ministères à augmenter la prestation nationale pour enfants et à améliorer la politique qui la régit. Lors de rencontres interministérielles, le BCP a aidé à établir les priorités relatives à l'application de l'Accord sur le développement de la petite enfance, un élément capital du Plan national d'action pour les enfants. Il a aussi assuré la liaison entre le gouvernement et le sénatrice Pearson, qui agit à titre de représentante personnelle du Premier ministre aux travaux préparatoires de la Session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants.

Avec d'autres ministères fédéraux et avec les provinces et les territoires, le BCP continue à susciter des occasions d'emploi pour les jeunes Canadiens. En 1999-2000, il a surveillé l'implantation progressive de la Stratégie emploi jeunesse. De concert avec le Secrétaire du Conseil du Trésor, il a contribué au renouvellement du programme Jeunes stagiaires Canada dans le secteur public fédéral. Il a aidé à trouver des façons de renouveler les programmes jeunesse du ministère de la Défense, soit les cadets, les Junior Rangers canadiens et la Première réserve, et a collaboré avec le ministère du Patrimoine canadien à l'égard de l'élaboration d'Échanges Canada.

3. Une économie dynamique

Le BCP a aussi travaillé à réaliser l'engagement pris par le gouvernement d'investir dans l'économie du savoir et de l'information. Il a collaboré avec Industrie Canada et d'autres ministères à la stratégie « un Canada branché » qui vise à encourager la compétitivité et à former des citoyens mieux informés et mieux branchés, en s'attachant notamment à donner à tous les Canadiens accès au courrier électronique et au commerce électronique.

Cette année, le BCP s'est penché abondamment sur la difficulté qu'éprouvent de nombreux producteurs agricoles à vivre de leurs revenus agricoles. En étroite collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et avec d'autres ministères, il a recensé et évalué un éventail complet de réponses possibles au problème. Il a également joué un rôle actif dans la recherche interministérielle d'une réforme du système de transport et de manutention du grain, qui était l'un des grands engagements du gouvernement.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, Transports Canada, Industrie Canada et le ministère du Patrimoine canadien, le BCP a contribué à élaborer une stratégie qui donnera au Canada une infrastructure digne du XXI^e siècle, conformément à la promesse faite dans le discours du Trône de 1999. Plus précisément, il a travaillé avec ces ministères et avec Environnement Canada, Affaires indiennes et du Nord, le Secrétariat rural et les organismes de développement régional à mettre au point un plan détaillé pour le programme Infrastructure Canada. Il a en outre collaboré avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Défense nationale pour faire en sorte que les ministres soient parfaitement informés pour prendre des décisions éclairées sur les grands projets d'acquisition.

4. La santé et les soins de qualité

Le gouvernement a réagi à la complexité croissante des dossiers qui lui sont soumis en s'engageant de plus en plus dans la voie de la gestion horizontale. En 1999-2000, cette orientation s'est manifestée dans de nombreuses activités du BCP, et en particulier dans le domaine des soins de santé. De concert avec d'autres ministères, il a lancé les Instituts canadiens de recherche en santé, un organisme de service qui réunit les quatre secteurs clés de la recherche médicale : biomédical, clinique, santé publique et services de soins, contribuant ainsi à élargir la base de recherche du Canada en appuyant les chercheurs et en les reliant selon des méthodes nouvelles. Il a de plus apporté son soutien au Premier ministre relativement aux questions de santé et à l'égard des dossiers importants comme celui de l'hépatite C. Le BCP a également aidé Santé Canada à réorganiser sa Direction générale de la protection de la santé.

5. La qualité de l'environnement

Le BCP s'est penché, avec d'autres ministères et des organismes centraux, sur le dossier des changements climatiques. Il s'est efforcé de faire en sorte que les programmes fédéraux, provinciaux et internationaux sur la question concordent avec l'objectif général de développement économique durable que s'est fixé le gouvernement. Avec d'autres ministères, le BCP a appuyé les efforts du Secrétariat du changement climatique pour établir une stratégie de mise en œuvre du protocole de Kyoto. Il a également aidé un comité de sous-ministres créé pour encourager une collaboration étroite entre les ministères lors de la préparation des rencontres fédérales-provinciales et internationales sur les changements climatiques.

6. Des collectivités plus fortes

Le BCP a continué à travailler en étroite collaboration avec les ministères pour conseiller le gouvernement sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. L'avis qu'il a donné au gouvernement lors du réexamen des ressources de la GRC s'est traduit par un financement accru destiné à renforcer ce corps de même que d'autres partenaires du maintien de l'ordre public, ainsi que la Commission nationale des libérations conditionnelles. De plus le BCP a contribué à mettre en place l'initiative de maintien d'un accès légitime aux renseignements et aux communications, pour aider les organismes d'application de la loi et ceux de sécurité nationale à surmonter leurs difficultés technologiques en vue de maintenir une capacité

légitime d'interception, de perquisitions et de saisies. Il a également contribué à établir le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique, qui permettra de moderniser les systèmes fédéraux d'information, fournir en temps utile aux partenaires de la justice pénale des informations fiables, combattre le crime organisé et se doter de services correctionnels efficaces.

De la même manière, le BCP a encouragé les ministères, d'une part, et les provinces, de l'autre, à collaborer pour s'attaquer au problème criant de l'itinérance. Il a encouragé 15 ministères à travailler en étroite collaboration avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) à établir une stratégie d'aide aux sans-abri, dotée de 753 millions \$. Il a en particulier aidé à forger de solides relations de travail entre DRHC, la Société centrale d'hypothèques et de logement et les organismes centraux.

Le BCP a continué à appuyer l'engagement du gouvernement d'étudier, avec le secteur bénévole, de nouveaux modèles pour suivre et régir les organismes de charité enregistrés et à les rendre davantage responsables devant la société. En particulier, il a conseillé le Groupe de référence ministériel sur le secteur bénévole et plusieurs autres tables de concertation réunissant des représentants du gouvernement et du secteur bénévole. Tous vont guider la mise en œuvre d'initiatives relevant du programme intitulé Partenaires avec le secteur bénévole.

7. Relations avec les peuples autochtones du Canada

Tout au long de l'année, le BCP a travaillé à l'engagement capital pris par le gouvernement d'offrir des possibilités accrues aux peuples autochtones. Il a collaboré avec divers autres ministères à faire avancer les initiatives d'autonomie et les revendications territoriales, y compris à conclure l'entente d'autonomie gouvernementale des Nisga'a. Il a également coordonné la réaction du gouvernement à la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire *Marshall*, en clarifiant ses répercussions, en particulier en ce qui a trait au partage de la ressource dans les pêches de l'Atlantique. Le BCP a joué le même rôle relativement à la décision *Corbière*. De plus, la Commission sur les revendications particulières des Indiens, un organisme indépendant affilié au BCP, a réalisé plusieurs enquêtes sur des revendications autochtones et a agi comme médiateur pour aider les Premières nations et le gouvernement à régler certaines revendications.

Au cours de l'année, le BCP a coordonné une séance spéciale sur les Autochtones, où les ministres ont passé en revue les grands enjeux, les progrès réalisés et les défis restant à relever à propos du développement social et économique des peuples autochtones. De même, il a appuyé la création d'un comité de hauts fonctionnaires chargé de contribuer à donner une orientation à long terme et à adopter une politique sur les problèmes les plus graves. Le BCP a aussi aidé le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international à définir les positions du Canada sur les questions autochtones et à les faire valoir dans les forums internationaux. Ce travail a permis au Canada de jouer un rôle de premier plan durant l'étude des projets de déclarations de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains sur les droits autochtones.

8. *La place du Canada dans le monde*

Toute l'année, le BCP a soutenu activement le Premier ministre en matière de défense et de politique étrangère. Le Premier ministre a visité un certain nombre de pays dont les États-Unis, le Mexique, l'Irlande, l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, la Bosnie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, le Sénégal, le Nigéria, l'Afrique du Sud et la Turquie; il a, par ailleurs, reçu des délégations et les chefs d'État d'une vingtaine de pays.

Le BCP a appuyé les efforts visant à accroître le commerce canadien et il a été particulièrement actif pour seconder le Premier ministre et sa délégation durant la rencontre de l'APEC (Organisation de coopération économique Asie-Pacifique) qui a eu lieu en Nouvelle-Zélande, et durant la tournée d'Équipe Canada au Japon. De plus, il a secondé le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international quand le Canada a été l'hôte, à Toronto, de l'assemblée de la Zone de libre-échange des Amériques.

Le BCP a également apporté ses conseils et son aide au Premier ministre quand celui-ci a représenté le Canada à plusieurs sommets internationaux dont celui de l'OTAN à Washington, celui du G-8 en Allemagne, celui du Pacte de stabilité à Sarajevo, celui de la Francophonie, dont le Canada était l'hôte à Moncton, et celui du Commonwealth, tenu en Afrique du Sud.

Pour seconder le Premier ministre durant ses voyages à l'extérieur du pays, le BCP a assuré le lien avec le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international, la Défense nationale, l'Agence canadienne de développement international (l'ACDI) et d'autres ministères, afin de le conseiller sur tous les aspects des programmes officiels et sur toute question pertinente. Le BCP a également coordonné et établi des plans de communication et des documents destinés aux médias à l'occasion de ces voyages. À l'occasion, le personnel du BCP a accompagné les délégations du Premier ministre à l'extérieur du pays pour les conseiller sur place en matière de communication.

Pendant toute l'année, le Secrétariat de l'évaluation du renseignement du BCP a rédigé des évaluations de la situation de divers pays et régions, ainsi que dans le monde, à l'intention des grands décideurs canadiens.

Le BCP a participé à des initiatives de rayonnement du Canada dans d'autres pays ou régions dont le Japon, la Nouvelle-Zélande et les Caraïbes, ou auprès d'organisations comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour mettre au point des pratiques exemplaires, discuter de modèles, et mettre en commun l'expérience acquise dans le renforcement de la capacité politique et de la réglementation.

Le BCP a travaillé de concert avec Affaires extérieures et Commerce international et avec l'ACDI pour leur apporter appui et conseils durant le conflit au Timor oriental, notamment au sujet du déploiement de forces aériennes, maritimes et terrestres pour participer à une opération d'instauration de la paix. Aussi, à la suite des grands tremblements de terre en Turquie et des inondations au Mexique, au Venezuela et au

Mozambique, le BCP a lancé un débat entre les ministères, ce qui a donné lieu à la création d'un groupe de coordination des secours après les désastres survenant dans le monde.

En 1999-2000, le BCP a également aidé à coordonner les consultations qu'ont menées le Canada et les États-Unis sur leur collaboration pour assurer la sécurité de leur frontière commune. De plus, il a facilité des discussions entre ministres sur des questions de défense et de sécurité publique.

Soutien du programme du gouvernement au Parlement

Tout au long de l'année 1999-2000, le BCP a travaillé à assurer le bon fonctionnement du processus décisionnel du Cabinet et a activement soutenu le programme du gouvernement au Parlement. Il a coordonné les initiatives législatives ministérielles et il a soutenu et conseillé le Premier ministre, les ministres de son portefeuille et le Greffier au sujet du programme législatif permettant au gouvernement de mettre en œuvre les éléments essentiels de sa stratégie économique et sociale. Il a coordonné et consulté les ministères fédéraux dans le cas de quelque trente initiatives législatives et il a coordonné les projets de loi présentés au Cabinet pour que ce dernier en autorise le dépôt.

Le BCP a en outre continué à fournir des avis et du soutien sur des questions d'ordre juridique, d'orientation politique et de procédures aux ministres du portefeuille du Premier ministre sur l'ensemble du programme gouvernemental au Parlement. Ces avis et conseils du BCP avaient trait aux rôles et responsabilités des ministres en tant que députés, aux procédures judiciaires ayant des répercussions sur l'ensemble de l'administration fédérale ou touchant les prérogatives du Premier ministre, à l'interprétation des renseignements confidentiels du Cabinet; aux lois et règlements du gouvernement et aux questions électorales. Le BCP a également aidé les leaders du gouvernement à la Chambre des communes et au Sénat à coordonner le programme législatif gouvernemental au Parlement.

Le BCP a dirigé le processus de choix des priorités pour 1999, dans lequel il fournit aux ministres des avis sur les priorités et les orientations futures de la politique à inclure dans la rédaction du discours du Trône et dans d'autres engagements du gouvernement. Il a également préparé les documents et instruments propres à aider les analystes des différents ministères à préparer leurs mémoires au Cabinet. De plus, il a instauré des séances hebdomadaires de compte rendu et de perspectives des comités et du Cabinet en présence du personnel ministériel chargé de la liaison avec le Cabinet.

En 1999-2000, le BCP a apporté son aide à la modification par le Parlement de la *Loi électorale du Canada*, ce qui a permis de moderniser le cadre électoral du pays et de renforcer la position du Canada comme modèle de démocratie électorale.

Traitement des autres grandes priorités

Comme il le souligne dans son *Septième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada*, le Greffier a insisté sur le fait que, en maintenant l'accent sur les trois piliers – modernisation de la prestation des services, renforcement de notre

capacité d'élaboration des politiques, et point de mire sur les gens – la fonction publique pourra continuer de bien servir le Canada et ses citoyens grâce à de meilleures pratiques de gestion.

En 1999-2000, le BCP a collaboré étroitement avec divers ministères et organismes à faire avancer un certain nombre d'autres priorités importantes.

Bâtir la capacité stratégique

Le BCP a soutenu le travail du Forum des sous-ministres adjoints, qui favorise l'élaboration de politiques horizontales entre les sous-ministres adjoints (SMA) chargés des politiques et les ministères, et offre un lieu où examiner les orientations. Il a également organisé pour ces mêmes SMA une série de forums d'orientation sur les priorités à plus long terme afin de gérer les programmes de développement économique, social et régional du gouvernement.

Le BCP a travaillé dans plusieurs directions pour renforcer la capacité de la fonction publique de donner des conseils utiles. Par exemple, de concert avec le ministère de la Justice et d'autres ministères, il a mis sur pied plusieurs initiatives visant à assurer que les conseillers stratégiques envisagent toute la gamme des instruments de politique publique avant de conseiller le Cabinet et le Premier ministre. Il a collaboré avec d'autres ministères et secteurs à des travaux de recherche, des rapports et des colloques sur l'élaboration des politiques. De plus, il a dressé un inventaire des recherches sur le vieillissement commanditées par le fédéral, qui servira de document de base pour l'élaboration des politiques.

Le Projet de recherche stratégique (PRP), qui fait partie du portefeuille du BCP mais fonctionne indépendamment, a coordonné plusieurs réseaux et travaux de recherche en matière de politique interministériels sur une large gamme d'enjeux socioéconomiques, auxquels ont participé de nombreux ministères et organismes, ainsi que des universitaires et des représentants d'autres secteurs. Le PRP a commandé, en commun avec le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, le Projet sur les tendances, dans le cadre duquel des universitaires et des chercheurs appartenant à plusieurs disciplines scrutent les grandes tendances et dégagent les répercussions qu'elles pourraient avoir sur les politiques.

Afin de faire une place aux points de vue et aux préoccupations régionaux, le PRP a coordonné, avec d'autres ministères fédéraux et des partenaires régionaux, des conférences ayant un intérêt particulier pour les régions. Les sujets abordés incluaient le perfectionnement des compétences dans la perspective de l'économie du savoir, et les perspectives en santé publique. En novembre 1999, le PRP a organisé la deuxième conférence nationale annuelle de recherche sur les politiques et a lancé les Prix pour la recherche sur les politiques au Canada. De plus, le PRP a commencé à travailler à la conférence La frontière Canada-États-Unis, une réalité changeante, qui aura lieu à Vancouver en octobre 2000.

Améliorer les communications

Durant toute l'année, le BCP a offert au Premier ministre des conseils en matière de communication et a créé et mis en œuvre un vaste plan de communication relatif au discours du Trône d'octobre 1999.

Le BCP a également servi de secrétariat au Comité spécial du Cabinet sur les communications gouvernementales. Ce dernier conseille les ministres et les ministères, s'assure que les communications gouvernementales sont cohérentes d'un ministère à l'autre et aide les Canadiens à être mieux informés sur les politiques, les programmes et les services du gouvernement. Grâce à des exposés et des conférences présentés dans la région de la capitale nationale et dans les régions, le BCP a contribué à faire mieux comprendre les priorités et les démarches du gouvernement en matière de communication. Il a aussi assuré le suivi de l'orientation donnée par le Comité.

De plus, le BCP a collaboré à des initiatives de communications gouvernementales avec les organismes centraux ayant des responsabilités importantes dans ce domaine, comme le Bureau d'information du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Conseil du Trésor. Ils ont notamment renouvelé la politique de communication du gouvernement du Canada, dressé les lignes directrices en matière de publicités, de foires et d'expositions, lancé Service Canada, initiative visant à donner aux Canadiens un accès plus direct aux services gouvernementaux; enfin, ils ont mis en place l'initiative des communications intégrées.

Le BCP a consacré de nombreuses heures au volume sans cesse croissant de courrier adressé au Premier ministre. Au cours de l'année, les Canadiens ont envoyé près de 800 000 messages au Premier ministre, par rapport à 375 000 l'année précédente. Cette augmentation marquée est imputable à l'utilisation croissante du courrier électronique et aux campagnes d'action organisée consistant à envoyer des lettres types. Pour faire face à un tel volume, le BCP a eu recours à un système de gestion de la correspondance à la fine pointe du progrès installé dans le cadre des initiatives de systèmes communs du Conseil du Trésor. Grâce à ce système, et sans coûts additionnels en personnel, les réponses ont été fournies dans les délais normaux.

Depuis 1997-1998, Le BCP revoit et rationalise son processus d'accès à l'information. Pour améliorer le temps de réponse et respecter les délais fixés par la loi, le BCP a installé un nouveau système et alloué des ressources supplémentaires au programme. Il a ainsi pu améliorer grandement le temps de réponse aux demandes d'accès à l'information.

Le BCP a également fait avancer l'engagement pris par le gouvernement d'intégrer la recherche et le développement stratégiques aux communications, pour inciter les ministères à rappeler les priorités et les programmes du gouvernement dans leurs communications.

Renforcer les services aux Canadiens

Le BCP joue un rôle important à l'appui initiatives visant à améliorer l'exécution des programmes et la prestation des services offerts aux Canadiens. Il a continué, de concert

avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, à travailler avec les ministères pour trouver des moyens efficaces, souples et abordables de dispenser les services.

Le discours du Trône de 1999 établissait les jalons du recours à Internet et à d'autres moyens technologiques pour fournir de l'information et des services gouvernementaux en direct d'ici 2004. La première étape, réalisée par le BCP et le Secrétariat du Conseil du Trésor a consisté à mettre au point l'infrastructure de gestion de l'information stratégique et de technologie de l'information, de manière à assurer aux Canadiens un service électronique fiable, sécuritaire et souple. Le BCP a également travaillé avec le Conseil du Trésor et d'autres ministères à assurer l'orientation et le soutien nécessaires au lancement de Service Canada. Cette initiative permettra aux Canadiens d'avoir des guichets uniques donnant accès à un large éventail de renseignements et de services dans des kiosques, par téléphone ou par Internet. Ces services étant tous présentés de la même manière, les Canadiens trouveront facilement et rapidement les services dont ils ont besoin et auront une meilleure idée des programmes et services fédéraux.

Durant l'année, le BCP a apporté au Premier ministre, ainsi qu'aux ministres et à leurs ministères, de l'aide et des conseils sur la création de nouveaux organismes de service. Il a ainsi contribué à élaborer le cadre organisationnel, puis le plan et la stratégie de mise en œuvre des Instituts canadiens de recherche en santé et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Dans les deux cas, le BCP a fait les analyses de rentabilisation préalables et a apporté son aide depuis la conception théorique jusqu'à l'adoption des lois nécessaires par le Parlement, en passant par la rédaction de ces dernières.

Renforcement du programme de gestion et renouvellement de la fonction publique

Le Bureau du Conseil privé a apporté son soutien au Greffier dans l'exercice de son rôle particulier de chef de la fonction publique du Canada et il a collaboré étroitement avec d'autres ministères en vue de renforcer la gestion de cette même fonction publique. Par exemple, dans le cadre de sa collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, d'autres organismes centraux et les sous-ministres champions, le BCP a fait preuve de leadership en contribuant à l'intégration des travaux des organismes centraux et a eu son mot à dire dans l'amélioration de la gestion de la fonction publique en établissant l'ordre du jour des réunions de hauts fonctionnaires, en coordonnant l'évaluation de rendement des sous-ministres et en recommandant les nominations à des postes de direction.

Tout au long de l'année, le BCP a travaillé avec trois comités de sous-ministres chargés d'examiner les prochaines étapes du travail dans les domaines du recrutement, du bien-être au travail, et de la formation et du perfectionnement. À la suite d'une première enquête auprès des membres de la fonction publique, qui a mis en lumière des problèmes touchant le recrutement et le maintien en poste, le BCP a cherché à rationaliser les exigences en matière de rapports, a soutenu le Comité des hauts fonctionnaires et a donné des avis au Conseil du Trésor sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'enquête. Il a continué à aider le Secrétariat sur de nombreuses questions de rémunération et a donné des conseils sur un nouveau système de classification et de rémunération des premiers dirigeants des sociétés d'État. Le deuxième rapport du Comité Strong a été publié en mars 2000, et ses recommandations ont été acceptées par le gouvernement, qui

est en train de les mettre en œuvre. Il a également aidé les sous-ministres à dresser les plans du renouvellement des groupes fonctionnels de Règlements et inspection, Sciences et technologie et Ressources humaines. Il a aussi donné des avis à la Commission de la fonction publique sur la mise en œuvre du nouveau cadre de mérite basé sur les valeurs, destiné à donner plus de souplesse au système de dotation.

Conformément aux exigences du plan d'entreprises qu'il avait négocié avec la Commission canadienne des droits de la personne, le BCP a passé en revue sa main-d'œuvre pour y déceler les lacunes dans la représentation de certains groupes désignés. Il a réexaminé ses systèmes pour tenter de cerner les obstacles à l'emploi ou aux prestations qui ne seraient pas reliés à la capacité. Il a ensuite dressé un plan d'action triennal visant l'équité en matière d'emploi afin de régler toutes les déficiences de ses pratiques de dotation, a nommé, au niveau des sous-ministres, un champion de l'équité en matière d'emploi, et a créé un comité consultatif sur le même sujet. Par l'entremise de divers comités, le BCP a contribué à élaborer la Norme générale de classification (NGC) et a conseillé le Secrétariat du Conseil du Trésor sur son application.

Le BCP a veillé toute l'année à maintenir la planification et la gestion des ressources humaines à l'avant-plan du programme de tous les sous-ministres. Il a collaboré avec le Réseau du leadership et les sous-ministres champions pour améliorer la gestion du système à l'intention des sous-ministres adjoints. Il s'est assuré que les programmes ministériels de perfectionnement contribuent à développer pour l'avenir une fonction publique forte. Il a aussi aidé les organismes centraux à promouvoir la reconnaissance des individus en instaurant les prix pour réalisations exceptionnelles, les prix d'excellence, le Prix du chef de la fonction publique et la Semaine nationale de la fonction publique. Il a aussi participé à la préparation des ententes de responsabilité des sous-ministres dans lesquelles les priorités d'un ministère sont inscrites dans le Programme de gestion du rendement.

Le BCP a largement contribué au programme en cours visant à développer et à promouvoir une fonction publique axée sur les valeurs. Il a aidé les conseils régionaux à organiser des ateliers sur les valeurs et l'éthique, a examiné les questions de politique s'y rapportant, a montré la voie par l'entremise du sous-ministre champion des valeurs et de l'éthique, et a assuré le soutien en la matière dans ses propres services.

Le BCP a en outre appuyé le Greffier dans son rôle de président du conseil d'administration du Centre canadien de gestion (CCG). À ce titre, le Greffier a veillé à ce que les activités du CCG soient cohérentes avec le programme de gestion de la fonction publique et a encouragé le CCG à offrir aux gestionnaires de la fonction publique un environnement d'apprentissage innovateur et créatif.

Il a aussi collaboré étroitement avec les ministères et organismes responsables afin d'assurer l'adoption d'une démarche uniforme au sein de l'administration fédérale à l'égard du bogue de l'an 2000, de même que la conformité de ses propres systèmes et une planification d'urgence efficace. Durant l'année, le BCP s'est assuré que toutes ses applications, infrastructures et systèmes étaient prêts pour le passage à l'an 2000, ce qui a été fait dans les délais impartis et sans dépenser la totalité du budget prévu. Avantage connexe de cette initiative : le BCP s'est doté d'une infrastructure de crise et de plans

d'urgence qui l'ont préparé à relever d'autres défis éventuels. Le Groupe de planification et de coordination du passage à l'an 2000 a mis au point le premier plan de poursuite des activités du gouvernement afin d'aider le Greffier et la haute direction du BCP à gérer les étapes du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur la poursuite des activités du gouvernement. Le groupe a également établi le rôle de chacun en cas de crise et des plans en fonction de diverses situations pouvant se produire au cours de la période critique.

Le BCP assure l'animation et la coordination du travail d'élaboration d'une démarche pangouvernementale de gestion du risque. Dans le cadre de cet effort, il a aidé à préparer le rapport *Gestion du risque pour le Canada et les Canadiens : Rapport du Groupe de travail des SMA sur la gestion du risque* qui a été publié en mars 2000, afin de stimuler la discussion sur cet enjeu.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le BCP a continué de favoriser et d'appuyer la fonction de contrôleur et la mise en œuvre d'une stratégie d'information financière (SIF) permettant d'atteindre les objectifs de 2001 en la matière. La mise en place de la SIF facilitera la gestion et l'exécution des programmes, et offrira un outil de gestion précieux pour la prise de décisions et l'évaluation du rendement, contribuant ainsi à accroître l'efficacité globale de l'exécution des programmes.

En tant qu'organisation, le BCP a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité d'examen indépendant sur la modernisation de la fonction de contrôleur au gouvernement du Canada. Il a aussi créé une nouvelle section de la Politique et des systèmes financiers, afin de mettre en œuvre des structures et des méthodes de travail nouvelles correspondant au Système d'information financière du gouvernement. Au cours de l'exercice 1999-2000, le BCP a concentré ses efforts sur la préparation de ses systèmes pour le 1^{er} avril 2000. Les travaux ont été entrepris en 1998-1999 avec le choix de FreeBalance comme nouveau système intégré de gestion des finances et du matériel pour le ministère, et se sont poursuivis en 1999-2000 avec la mise en œuvre du système le 1^{er} avril 1999. Ainsi, un certain nombre de systèmes de gestion des finances et du matériel a pu être remplacé ou modifié.

Soutien des commissions d'enquête et des groupes de travail

Les commissions d'enquête et les groupes de travail sont créés par décret en vertu de la *Loi sur les enquêtes* pour remplir un mandat spécifique. Leur objectif consiste à recueillir de l'information et à en faire rapport conformément à leur mandat. En 1999-2000 il n'y avait qu'une seule commission d'enquête en cours.

La Commission d'enquête sur les revendications particulières des Indiens

La Commission sur les revendications particulières des Indiens mène des enquêtes impartiales lorsque les Premières nations contestent le rejet de leurs revendications particulières par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou lorsqu'elles ne sont pas d'accord avec les critères d'indemnisation utilisés par le gouvernement au moment de négocier le règlement de leurs revendications. Outre les enquêtes officielles,

la Commission, à la demande du gouvernement ou d'une Première nation, prend les dispositions nécessaires pour organiser des séances de médiation.

La Commission, lorsque le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'Assemblée des Premières nations lui en font la demande, continue à donner des instructions et à fournir de l'aide au sujet de la création possible d'un nouvel organisme indépendant d'étude des revendications. Elle continue également à exercer son mandat et à assurer des services de médiation et d'assistance.

Cette année, la Commission a terminé 11 enquêtes et a publié 6 rapports, les cinq autres étant en cours de rédaction. Depuis sa création, la Commission a réalisé 52 enquêtes et a déposé 47 rapports. Sur ces 52 enquêtes, 24 ont été réglées ou acceptées pour négociation. La Commission a actuellement 14 enquêtes en cours.

L'unité de médiation de la Commission a assuré cette année ses services dans 14 revendications en cours. De ce nombre, 11 faisaient l'objet de négociations officielles entre les Premières nations et le gouvernement, les trois dernières faisant l'objet de projets pilotes. L'unité de médiation a participé à quelque 70 des réunions relatives à ces 14 revendications.

Les revendications spécifiques sont basées sur l'histoire, le droit et la politique et sont souvent complexes. Pour informer le grand public à leur sujet, la Commission a créé un bureau de conférenciers et a publié une série de documents d'information : *The Facts on Claims*.

III GROUPEMENT DES RAPPORTS

Cette partie ne s'applique pas au fonctionnement du BCP.

IV RENDEMENT FINANCIER

A. Aperçu du rendement financier

La présente section donne un aperçu du rendement financier à l'aide d'une série de tableaux financiers. La disposition de ces tableaux est la même pour l'ensemble de l'administration fédérale. Tous les chiffres inscrits dans les colonnes « Dépenses prévues », « Autorisations totales » et « Dépenses réelles » correspondent aux chiffres publiés dans le Budget principal des dépenses et les Comptes publics de 1999-2000.

En 1999-2000, seuls les tableaux financiers suivants s'appliquaient aux activités du Bureau du Conseil privé :

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité
3. Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
7. Recettes non disponibles par secteur d'activité
9. Paiements de transfert

B. Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau financier 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)			
Crédit	1999-2000		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Bureau du Conseil privé			
1 Dépenses de fonctionnement	73 154,0	81 203,8	79 491,9
(L) Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	73,3	75,2	75,2
(L) Président du Conseil privé – Traitement et allocation pour automobile	49,6	50,7	50,7
(L) Leader du gouvernement au Sénat – Traitement et allocation pour automobile	49,6	50,7	50,7
(L) Ministres sans portefeuille ou ministres d'État – Traitement et allocation pour automobile	22,4	23,0	23,0
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 254,0	9 519,0	9 519,0
(L) Dépenses des produits de la vente de biens de surplus de la Couronne	-	33,1	24,2
Total pour le ministère	81 602,9	90 955,5	89 234,7
Nota:	Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, aux Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.		

Tableau financier 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)									
Secteurs d'activité	ETP	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subven- tions et contribu- tions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subven- tions et contribu- tions prévues par la loi	Total Dépenses brutes	Moins : Recettes disponi- bles *	Total Dépenses nettes
Cabinet du Premier ministre	85	6 204,4	-	-	6 204,4	-	6 204,4	-	6 204,4
<i>(autorisations totales)</i>	85	6 900,5	-	-	6 900,5	-	6 900,5	-	6 900,5
(Dépenses réelles)	85	6 410,2	1,2	-	6 411,4	-	6 411,4	-	6 411,4
Cabinets de ministres	82	7 706,5	-	-	7 706,5	-	7 706,5	-	7 706,5
<i>(autorisations totales)</i>	82	8 346,6	-	-	8 346,6	-	8 346,6	-	8 346,6
(Dépenses réelles)	78	6 965,0	27,6	-	6 992,6	-	6 992,6	-	6 992,6
Bureau du Conseil privé	372	34 235,0	-	4 142,0	38 377,0	-	38 377,0	-	38 377,0
<i>(autorisations totales)</i>	377	36 514,9	-	5 092,0	41 606,9	-	41 606,9	-	41 606,9
(Dépenses réelles)	360	35 058,5	212,2	4 027,6	39 298,3	-	39 298,3	-	39 298,3
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	4 889,0	-	-	4 889,0	-	4 889,0	-	4 889,0
<i>(autorisations totales)</i>	-	5 231,2	-	-	5 231,2	-	5 231,2	-	5 231,2
(Dépenses réelles)	-	4 415,6	120,4	-	4 536,0	-	4 536,0	-	4 536,0
Services ministériels	200	22 586,0	1 840,0	-	24 426,0	-	24 426,0	-	24 426,0
<i>(autorisations totales)</i>	210	27 030,3	1 840,0	-	28 870,3	-	28 870,3	-	28 870,3
(Dépenses réelles)	221	27 756,5	4 239,9	-	31 996,4	-	31 996,4	-	31 996,4
Total	739	75 620,9	1 840,0	4 412,0	81 602,9	-	81 602,9	-	81 602,9
<i>(autorisations totales)</i>	754	84 023,5	1 840,0	5 092,0	90 955,5	-	90 955,5	-	90 955,5
(Dépenses réelles)	744	80 605,8	4 601,3	4 027,6	89 234,7	-	89 234,7	-	89 234,7
Autres recettes et dépenses									
Recettes non disponibles**									-
<i>(autorisations totales)</i>									-
(Dépenses réelles)									(590,2)
Coûts des services offerts par d'autres ministères									9 534,0
<i>(autorisations totales)</i>									10 114,2
(Dépenses réelles)									10 114,2
Coût net du programme									91 136,9
<i>(autorisations totales)</i>									101 069,7
(Dépenses réelles)									98 758,7

* Auparavant appelées « Recettes affectées aux dépenses ».

** Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le Trésor ».

Nota : Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales pour 1999-2000 (Budget principal des dépenses, aux Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations). Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1999-2000.

Tableau financier 3 – Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)					
Secteurs d'activité	Données réelles 1997-1998	Données réelles 1998-1999	1999-2000		Données réelles
			Dépenses prévues	Total des autorisations*	
Cabinet du Premier ministre	6 047,3	6 411,9	6 204,4	6 900,5	6 411,4
Cabinets de ministres	5 444,9	7 013,9	7 706,5	8 346,6	6 992,7
Bureau du Conseil privé	30 838,8	37 987,3	38 377,0	41 606,9	39 298,3
Planification pour le millénaire**	1 218,5	-	-	-	-
Commissions d'enquête et groupes de travail	10 916,7	3 884,5	4 889,0	5 231,2	4 536,0
Services ministériels	25 340,3	27 759,0	24 426,0	28 870,3	31 996,3
Total	79 806,5	83 056,6	81 602,9	90 955,5	89 234,7

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, aux Budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

** Depuis le 12 mars 1998, le Bureau du millénaire du Canada est devenu un organisme indépendant ne relevant plus du Bureau du Conseil privé.

Explication de l'écart entre les dépenses prévues et autorisations totales

Au cours de l'exercice 1999-2000, une somme supplémentaire de 9,4 millions \$ a été obtenue pour les postes suivants:

- 2,9 millions \$ pour les activités liées au passage à l'an 2000;
- 1,9 millions \$ pour les éléments du budget de fonctionnement de 1998-1999 qui ont été utilisés pour atténuer les pressions internes;
- 1,3 millions \$ pour le versement de contributions (voir le tableau 9 pour plus de détails);
- 1,3 millions \$ pour les rajustements prévus par la loi, comme les régimes d'avantages sociaux des employés;
- 1,2 millions \$ pour la rémunération relative aux négociations collectives; et
- 0,8 million pour divers poste comme l'incitatif de TPSGC concernant les locaux et le développement de la collectivité des communications.

Tableau financier 7 – Recettes non disponibles par secteur d'activité

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	Recettes réelles 1997-1998	Recettes réelles 1998-1999	1999-2000		
			Recettes prévues	Autorisa- tions totales	Recettes réelles
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	-	-	-	-	-
Planification pour le millénaire*	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-
Recettes prévues	5,0	51,6	-	-	38,5
Recettes non prévues	425,8	538,6	-	-	875,8
Total des recettes non disponibles **	430,8	590,2	-	-	914,3

* Le 12 mars 1998, le Bureau du millénaire du Canada a été établi comme un organisme indépendant ne relevant plus du Bureau du Conseil privé.

Tableau financier 9 – Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en milliers de dollars)					
	1997-1998	1998-1999	1999-2000		
			Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues
SUBVENTIONS					
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	48,0	48,0	48,0	48,0	48,0
Planification pour le millénaire*	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
Total des subventions	48,0	48,0	48,0	48,0	48,0
CONTRIBUTIONS					
Cabinet du Premier ministre	-	-	-	-	-
Cabinets de ministres	-	-	-	-	-
Bureau du Conseil privé	1 138,7	4 001,4	4 094,0	5 044,0	3 979,6
Planification pour le millénaire*	-	-	-	-	-
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	-	-	-	-
Services ministériels	-	-	-	-	-
Total des contributions	1 138,7	4 001,4	4 094,0	5 044,0	3 979,6
Total des paiements de transfert	1 186,7	4 049,4	4 142,0	5 092,0	4 027,6
* Le 12 mars 1998, le Bureau du millénaire du Canada a été établi comme un organisme indépendant ne relevant plus du Bureau du Conseil privé.					
<u>Explication de l'écart entre les dépenses prévues et autorisations totales</u>					
Dans le budget supplémentaire, le Bureau du Conseil privé a été autorisé à verser 0,9 millions \$ en contributions pour le document <i>Rassembler nos forces: le plan d'action du Canada pour les questions autochtones</i> .					

V APERÇU DU MINISTÈRE

A. Mandat, mission et vision

Le Conseil privé de la Reine pour le Canada a été constitué en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* dans le but d'aider et de conseiller le gouverneur général, représentant de la Reine du Canada. Le Cabinet, qui agit officiellement comme Conseil privé, joue donc ce rôle.

La création du Bureau du Conseil privé (BCP) remonte à la Confédération. En tant que ministre du Premier ministre, le BCP conseille ce dernier, en toute impartialité, sur les priorités et les politiques du gouvernement, ainsi que sur son organisation et ses relations avec le Parlement, les provinces et les autres institutions. Le BCP conseille également le Premier ministre sur la répartition des responsabilités entre les ministres, sur les nominations de sous-ministres et sur des dossiers spéciaux comme la sécurité nationale. Le BCP joue en outre le rôle de secrétariat du Cabinet et de ses comités.

Depuis 1867, le sous-ministre du Premier ministre porte le titre de Greffier du Conseil privé. En 1940, on lui ajoute celui de secrétaire du Cabinet. En 1992, à la suite de modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, celui-ci se voit conférer un troisième titre, celui de chef de la fonction publique, et la responsabilité de veiller à la qualité du travail des fonctionnaires.

Le programme du Ministère, intitulé Programme du Conseil privé, comprend cinq secteurs d'activité : le Cabinet du Premier ministre; les cabinets de ministres; le Bureau du Conseil privé; les commissions d'enquête et groupes de travail; les services ministériels.

Le Programme assure la bonne marche et le soutien de l'appareil décisionnel central du gouvernement.

L'aspect central du Programme du Conseil privé est le secteur d'activité Bureau du Conseil privé, dont voici l'énoncé de mission :



Notre mission

Servir le Canada et les Canadiens en conseillant et assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.

Nos valeurs

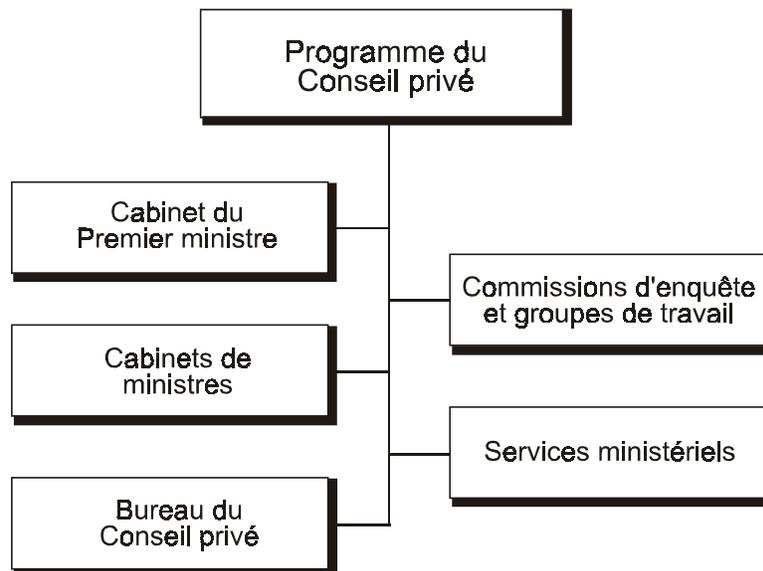
Nous sommes conscients de la nécessité de fournir au Premier ministre nos conseils et nos services en temps opportun. Nous nous consacrons à notre travail et veillons à la bonne marche du gouvernement. Nous sommes convaincus que l'intégrité, le jugement et la discrétion sont essentiels à l'accomplissement de notre mission. Nous sommes convaincus que le personnel fait la force du Bureau du Conseil privé.

B. Organisation du Ministère

Le Conseil privé évolue dans un milieu complexe à niveaux multiples, et son programme est exécuté principalement à Ottawa. Les commissions d'enquête et les groupes de travail peuvent avoir leur siège n'importe où au Canada, selon les circonstances.

En 1999-2000, le Programme du Conseil privé comptait cinq secteurs d'activité. Voir figure 1.

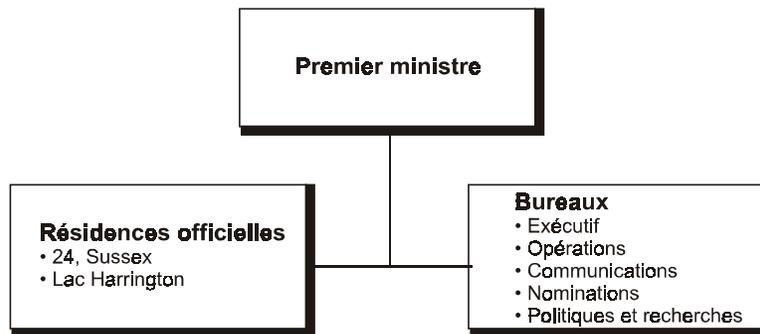
Figure 1 : Structure du Programme



Secteur d'activité 1 – Cabinet du Premier ministre

L'objectif du secteur d'activité *Cabinet du Premier ministre* consiste à fournir des conseils, de l'information et des services spéciaux au Premier ministre en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet. Ces services comprennent notamment la liaison avec les ministres, la gestion des dossiers à l'étude, les communications, la planification et les activités gouvernementales liées à la représentation du Canada à l'étranger ainsi que le soutien à l'égard de certaines responsabilités politiques, dont les relations avec le caucus. Le cabinet, composé de personnel exonéré, est dirigé par le directeur de cabinet du Premier ministre.

Figure 2 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinet du Premier ministre

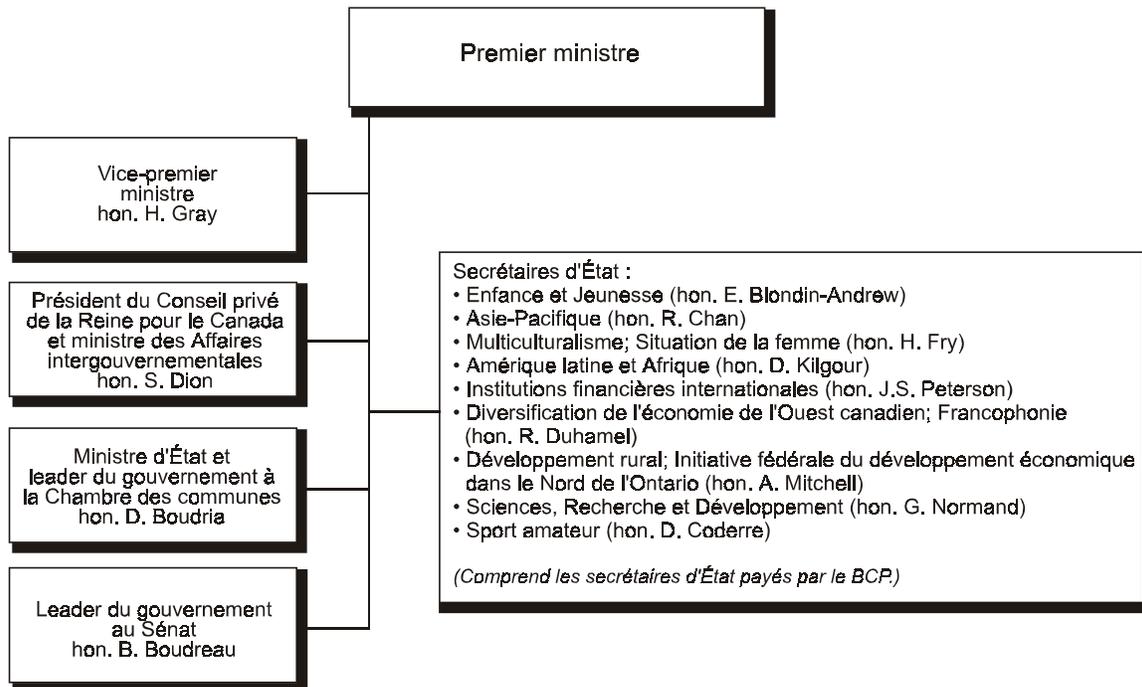


Secteur d'activité 2 – Cabinets de ministres

L'objectif du secteur d'activité *Cabinets de ministres* consiste à fournir des services de soutien, de l'information et des conseils au vice-premier ministre, au président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, au leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader du gouvernement au Sénat.

Le secteur d'activité Cabinets de ministres comprend le Cabinet du vice-premier ministre, qui remplit des fonctions précises qui lui sont déléguées par le Premier ministre; le Cabinet du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, qui est chargé des relations fédérales-provinciales; le Cabinet du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, qui est chargé du programme législatif du gouvernement en Chambre; le Cabinet du leader du gouvernement au Sénat, qui est responsable du programme législatif du gouvernement au Sénat. Ce secteur d'activité est responsable aussi du paiement des salaires et des allocations des secrétaires d'État qui secondent les ministres du Cabinet. Chaque ministre dispose d'un adjoint exécutif qui gère son cabinet.

Figure 3 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinets de ministres



* en date du 3 août 2000

Secteur d'activité 3 – Bureau du Conseil privé

L'objectif du secteur d'activité ***Bureau du Conseil privé*** consiste à seconder le Premier ministre et le Cabinet dans ses efforts pour assurer la bonne marche du processus décisionnel central, et à offrir au Premier ministre les conseils et l'information dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions de chef du gouvernement et de président du Cabinet. Cela signifie également qu'il fournit le soutien nécessaire aux quatre ministres du Programme du Conseil privé, ainsi qu'au ministre désigné comme Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

Afin d'atteindre cet objectif, le Bureau du Conseil privé travaille de concert avec les ministères et les organismes gouvernementaux pour fournir, en toute impartialité, les meilleurs conseils et renseignements possibles. Il doit en outre être très au fait des priorités des Canadiens afin d'offrir des avis stratégiques qui répondent aux intérêts fondamentaux du pays. Le Bureau du Conseil privé travaille en concertation avec les provinces et les territoires pour bien comprendre les enjeux régionaux et pour se tenir au courant de l'actualité internationale et de ses répercussions sur le Canada.

Le Bureau du Conseil privé doit également s'assurer que la fonction publique, en tant qu'institution, aura la capacité de bien servir les Canadiens et leurs élus dans les années à venir. À mesure que sont redéfinies les responsabilités du gouvernement, le rôle de ce

secteur d'activité consiste à conseiller le Premier ministre et les autres ministres sur les priorités liées au changement, afin de permettre à la fonction publique de s'adapter rapidement.

À titre de secrétariat du Cabinet, ce secteur d'activité a pour rôle d'offrir de l'information et des conseils stratégiques au Premier ministre, au Cabinet et à trois de ses quatre comités. (Le quatrième comité, le Conseil du Trésor, est secondé par un organisme distinct, le Secrétariat du Conseil du Trésor.) Voir figure 4. Ce rôle consiste également à secondier le Comité spécial du Cabinet sur les communications qui chapeaute l'ensemble des communications du gouvernement et contribue à améliorer la coordination et l'uniformité entre les ministères.

Le secteur d'activité Bureau du Conseil privé comprend les directions générales suivantes : Affaires intergouvernementales, Opérations, Planification et consultation, Priorités de gestion et personnel supérieur, sous-greffier du Conseil privé et conseiller juridique, Sécurité et renseignement et, finalement, Politique étrangère et de la défense. Le Greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet rend compte de la gestion de ce secteur d'activité au Premier ministre.

Figure 4 : Comités du Cabinet

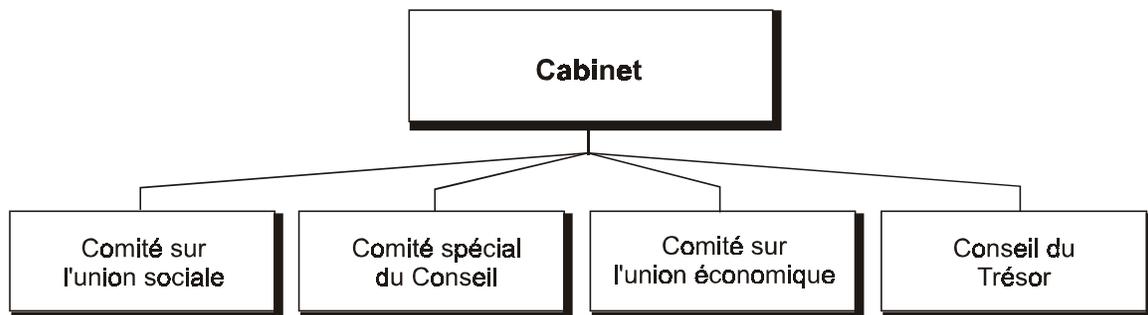
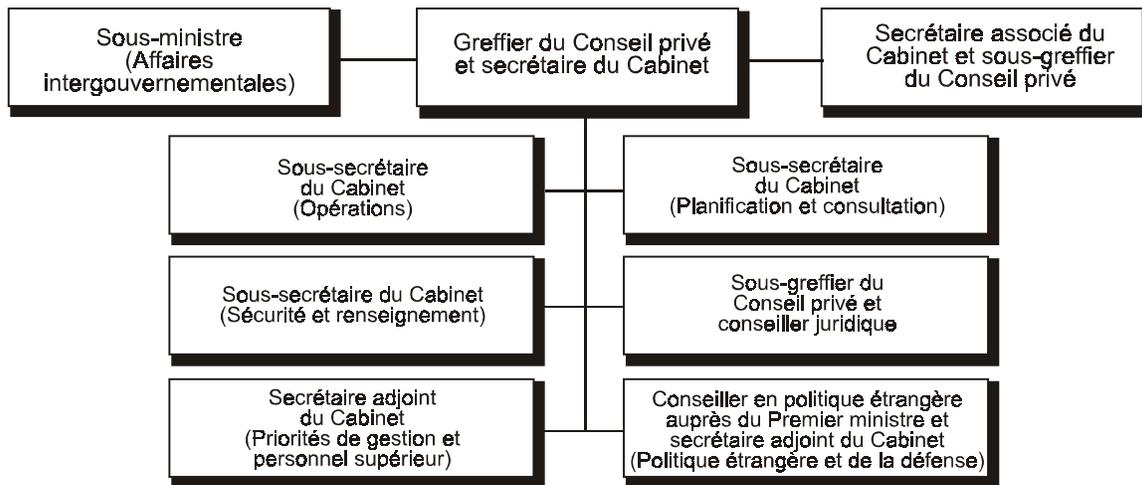


Figure 5 : Organigramme du secteur d'activité – Bureau du Conseil privé



Secteur d'activité 4 – Commissions d'enquête et groupes de travail

L'objectif du secteur d'activité *Commissions d'enquête et groupes de travail* consiste à réunir de l'information et à en faire rapport conformément au mandat établi, et à exécuter un certain nombre de projets à court terme. Chaque commission est dirigée par un ou plusieurs commissaires.

Au cours de l'exercice 1998-1999, ce secteur d'activité était constitué de la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

Secteur d'activité 5 – Services ministériels

L'objectif du secteur d'activité *Services ministériels* est de fournir des services ayant un bon rapport coût-efficacité en matière de finances, d'administration, de personnel et de gestion de l'information, à l'appui des opérations et des systèmes ministériels.

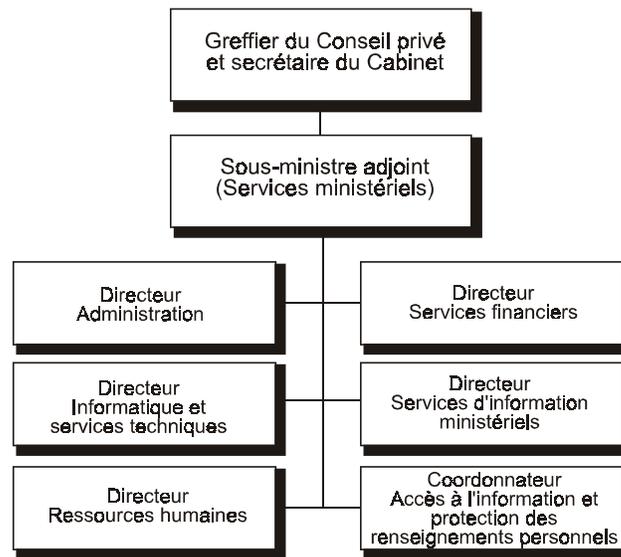
Ceci comprend des services communs et spécialisés. Les services communs sont offerts aux autres secteurs d'activité et incluent notamment les services suivants : finances, administration, gestion de l'information, informatique, services techniques, gestion des ressources humaines, coordination des réponses aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les services spécialisés comprennent le standard du Premier ministre, la section responsable de la correspondance à caractère non politique et non personnel adressée au Premier ministre et aux autres ministres du Programme, ainsi que la section du soutien des tournées.

Ce secteur d'activité fournit également certains services administratifs aux commissions d'enquête et aux groupes de travail.

Le secteur d'activité Services ministériels comprend l'Administration, les Services financiers, l'Informatique et les services techniques, les Services d'information, les Ressources humaines et l'Accès à l'information / Protection des renseignements personnels. Le sous-ministre adjoint des Services ministériels dirige ce secteur.

Figure 6 : Organigramme du secteur d'activité – Services ministériels



VI RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A. Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web



Privy Council Office <i>Proudly Serving Canadians</i>	Bureau du Conseil privé <i>Fiers de servir les Canadiennes et Canadiens</i>
Contacts and Departmental Web Sites	Personnes ressources et sites Web
Publications / Inquiries Prime Minister	Publications/ Renseignements Premier ministre
Leader of the Government in the House of Commons	Leader du gouvernement à la Chambre des communes
Intergovernmental Affairs Privy Council Office	Affaires intergouvernementales Bureau du Conseil privé
Speech from the Throne	Discours du Trône
Regulatory Affairs and Orders in Council Secretariat	Secrétariat de la réglementation et des décrets du Conseil
Voluntary Sector Task Force	Groupe de travail sur le secteur bénévole
Indian Specific Claims Commission	Commission sur les revendications particulières des Indiens

Canada

B. Lois appliquées et règlements connexes

Premier ministre

<i>Loi sur le Centre canadien de gestion</i>	1991, c.16, s.20 modifiée
<i>Lois constitutionnelles</i>	
<i>Loi sur le gouverneur général</i>	L.R. 1985, c.G-9, modifiée
<i>Loi sur les enquêtes</i>	L.R. 1985, c.I-11, modifiée
<i>Loi sur les départements et ministres d'État</i>	L.R. 1985, c.M-8
<i>Loi sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie</i>	1993, c.31
<i>Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique</i>	L.R. 1985, c.P-34
<i>Loi sur les titres royaux</i>	L.R. 1985, c.R-12
<i>Loi sur les titres royaux (Canada)</i>	1947, c.72 (voir également L.R. 1970, c.12)
<i>Loi sur les traitements</i>	L.R. 1985, c.S-3, modifiée

Président du Conseil privé de la Reine du Canada et ministre des Affaires intergouvernementales

<i>Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports</i>	1989, c.3, modifiée
<i>Loi sur les serments d'allégeance</i>	L.R. 1985, c.O-1
<i>Loi sur les relations de travail au Parlement</i>	L.R., c.33 (2e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les relations de travail dans la fonction publique</i>	L.R. 1985, c.P-35, modifiée
<i>Loi de 1974 sur la représentation</i>	1974-75-76, c.13, modifiée
<i>Loi de 1985 sur la représentation électorale</i>	1986, c.8, modifiée

Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes

<i>Loi électorale du Canada</i>	L.R. 1985, c.E-2, modifiée
<i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	L.R. 1985, E-3, modifiée
<i>Loi de 1994 sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	1994, c.19
<i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	L.R. 1985, c.P-1, modifiée
<i>Loi référendaire</i>	1992, c.30, modifiée

C. Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada

En vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, le Greffier du Conseil privé, en sa qualité de chef de la fonction publique, soumet au Premier ministre, à la fin de chaque année financière, un rapport sur l'état de la fonction publique. Le Premier ministre dépose à son tour le rapport devant la Chambre des communes.